



**Concerne : Demande d'autorisation en matière des établissements classés –
Classe 1 / Dossier n°1/26/0268**

Conformément aux articles 10 et 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois demande une autorisation **relative à la construction et l'exploitation d'un poste de transformation à Kautenbach (Gare)**, au lieu inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt en section KB de Kautenbach sous le numéro 564/2392.

Le présent avis est affiché à la maison communale à Wilwerwiltz (7, op der Gare / L- 9776 Wilwerwiltz) et au lieu d'implantation pendant quinze jours complets, à partir du **21 septembre jusqu'au 6 octobre 2026** inclusivement où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser, dans ce délai, **sa réclamation par écrit, au collège échevinal de la commune de Kiischpelt** à l'adresse 7, op der Gare / L-9776 Wilwerwiltz.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre entendra tous les intéressés qui se présenteront le **jeudi, 8 octobre entre 14 et 17 heures à la mairie à Wilwerwiltz.**

Wilwerwiltz, le 18 septembre 2026

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,